



Cité scolaire de Luchon

Internat d'excellence

📍 2 boulevard Charles de Gaulle
31110 BAGNÈRES-DE-LUCHON (31)

— Parcours

• Collège :

- Classe bilingue anglais-espagnol
- Section sportive scolaire ski alpin
- Section d'excellence sportive ski alpin

• Lycée général :

- Option BIA
- Section euro anglais
- Option Montagne
- Section sportive scolaire ski alpin
- Section d'excellence sportive ski alpin
- Pyrénées Academy (préparation du monitorat de ski alpin)

• Lycée professionnel du bois :

- Bac pro Technicien scierie (avec possibilité de qualification monitorat de ski alpin)
- Bac pro TFBMA « Menuiserie »
- CAP Charpentier.



— Présentation

La cité scolaire de Luchon, labellisée internat d'excellence en juin 2021, accueille environ 500 élèves de la 6^e à la terminale. Située au pied des pistes de Luchon-Superbagnères et à proximité de la station de Peyragudes, elle bénéficie d'un environnement exceptionnel au cœur des Pyrénées.

— Un projet éducatif et pédagogique

→ Un engagement citoyen

- Labellisation E3D (développement durable) niveau 2.

→ Un parcours adapté au projet professionnel de l'élève

- Métiers du bois : scierie, menuiserie et charpente.
- Projets culturels et linguistiques : bachibac, section euro anglais.

→ Une offre sportive variée au cœur du projet

- Sport loisir : VTT, escalade, randonnées, raid, trial, ski.
- Sport compétition : ski alpin.
- Préparation du monitorat de ski alpin.
- Sport santé : dispositif REPPPOP (réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique)

— Modalités d'hébergement attractives et sécurisantes

Un espace de vie attrayant :

situé dans un grand parc arboré, l'internat offre un espace de vie confortable et propice à la réussite scolaire.

Internat mixte 160 places : 50 filles, 110 garçons	Chambres de 3 ou 4 places	Mixité des publics (du collège au post bac)	Politique tarifaire et sociale
Accueil le dimanche soir à partir de 19h	Ordinateurs à disposition et wifi Salle d'étude	Salles de musculature, de cardio-training et de préparation physique	Accueil de personnes à mobilité réduite
Espaces détente	Accompagnement individualisé		

Autres points forts :

- moniteurs mis à disposition par les deux stations de ski pour les entraînements
- aménagements horaires offrant la possibilité de concilier scolarité, entraînements et compétitions
- projets axés sur l'éducation artistique et culturelle
- convivialité, entraide et esprit d'équipe
- dynamisme et bonne ambiance
- proximité immédiate du centre-ville, de la gare SNCF, des installations sportives (gymnase, stade municipal)
- accompagnement personnalisé possible par le mentorat d'un étudiant ou d'un professionnel



— Équipe éducative dédiée à l'internat

- 2 CPE
- 1 infirmière scolaire
- Assistants d'éducation
- Éducateurs sportifs
- Enseignants

— Un projet fondateur

L'internat a vocation à accueillir les élèves du collège et du lycée désirant optimiser leur réussite scolaire tout en ayant une pratique sportive ou une pratique linguistique intense.

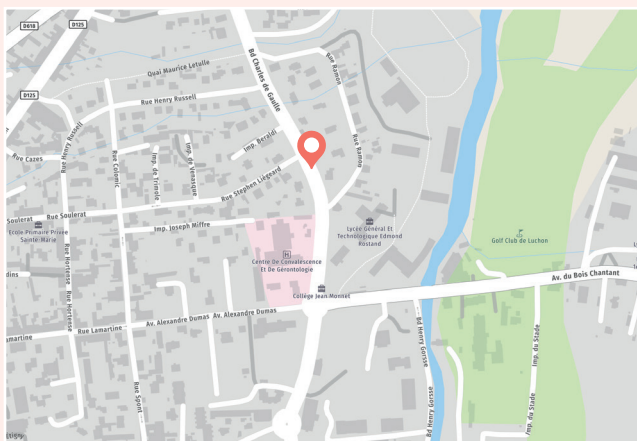
- Partenariats : ski-clubs et ESF de Luchon-Superbagnères et de Peyragudes ; VTT-club « Luchon Louron cyclisme ».
- Proximité immédiate de l'Espagne pour des échanges culturels et linguistiques permanents et accès immédiat aux installations sportives de pleine nature pour les activités en extérieur.
- Devoirs faits, suivi individualisé à l'internat.
- Participation du CVL (Conseil pour la vie lycéenne) et du CVC (Conseil pour la vie collégienne) à toutes les décisions concernant le développement durable (plantation d'arbres, gestion des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, mise en place de la loi EGAlim...).
- Formation au monitorat de ski alpin en parallèle du bac-pro technicien de scierie ou du bac général.





— Modalités pratiques

→ Lycée Polyvalent Edmond Rostand
2 boulevard Charles de Gaulle
31110 BAGNÈRES-DE-LUCHON



Renseignements et inscription :

Tél : 05 61 79 96 50

Mél : 0311334g@ac-toulouse.fr

<https://edmond-rostand.mon-ent-occitanie.fr/>



Une prime à l'internat est attribuée à tous les élèves boursiers nationaux scolarisés en internat, en collège, en lycée ou en établissement régional d'enseignement adapté (EREA). Strictement liée au statut d'élève boursier, cette prime est progressive et est attribuée en fonction de l'échelon de bourse dont bénéficie l'élève interne. Fixé par l'arrêté du 13 juillet 2021, le montant de cette aide est compris entre 327 et 672 euros depuis la rentrée 2021-2022.